

ARRÊTÉ n°90-2023-09-01-00001

**fixant la liste des candidatures enregistrées pour l'élection municipale
partielle complémentaire de la commune de DENNEY
des 17 et 24 septembre 2023**

Le préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code électoral notamment les articles L.255-2 à LO.255-5 ;

Vu l'article L.2121-2-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Raphaël SODINI en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté n°90-2023-05-31-0001 du 31 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Renaud NURY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture ;

Vu l'arrêté n°90-2023-08-01-0004 du 1^{er} août 2023 portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de DENNEY ;

Vu le récépissé définitif délivré le 30 août 2023 à la candidature groupée de trois candidats ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er}:

L'effectif légal du conseil municipal est fixé à 15 membres, le nombre de sièges à pourvoir est de 4, la candidature groupée déposée en préfecture compte 3 candidats.

Article 2 :

Sont candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de DENNEY des 17 et 24 septembre 2023 :

- par déclaration de candidature groupée :
 - Monsieur Stéphane ROMANO
 - Monsieur Christophe ARCENS
 - Monsieur Paul COURBOT

Article 3 :

Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Madame la maire par intérim de la commune de DENNEY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 1^{er} septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général,


Renaud NURY